



Compte rendu SNJ commission déontologie

21 septembre 2016

En préalable le SNJ regrette que, contrairement à ses obligations et en dépit de notre demande écrite envoyée 10 jours plus tôt, la direction n'a toujours pas fourni de documents sur les voyages payés et autres collaborations extérieures "vous allez les avoir" nous dit-on, y aurait-il encore des ménages non avouables ?

A propos de **ménage**, Michel Field nous jure que cette année, et contrairement aux années précédentes, il n'a pas été rémunéré pour avoir animé un débat au ministère de l'éducation nationale (le Canard Enchaîné évoquait une rémunération de 5000 €) "si il y a une tolérance dans le privé elle n'est pas acceptable dans le public" affirme-t-il la main sur le cœur, dont acte !

A la question du SNJ sur le pataquès **Bygmalion**, Sarkozy et Envoyé Spécial et les dégâts sur l'image d'indépendance des rédactions du Service Public, la réponse de Michel Field est laborieusement argumentée, en gros tout cela n'est qu'un malentendu entre la direction de l'info et l'équipe d'Envoyé Spécial sur la date de diffusion "le reproche de censure est délirant". Mais ce qui chagrine le plus notre directeur de l'info c'est que le Canard Enchaîné "un journal malveillant" ait sorti l'affaire. Au final l'enquête qui fâche sera bien diffusée le 29 Septembre... et Francetv diffusera le 3ème débat de la primaire des Républicains en Novembre en partenariat avec Europe 1 et la PQR. En conclusion, ce mea culpa "je plaide coupable, le résultat est là, je n'ai pas su gérer la chose". On l'avait remarqué !

FranceInfo et les déjà nombreux dérapages à l'antenne, le SNJ évoque le tract de nos confrères du SNJ de Radio France sur le manque de sérieux de France Info la télé, dénoncé dans une motion signée par les journalistes de Radio France "ce tract est une saloperie du SNJ" réagit élégamment Michel Field. Nous lui rétorquons que cette motion a été signée par 60 journalistes de la radio, y compris des rédacs chefs et des chefs de service.

Sur le fond cet aveu stupéfiant "moi je préfère 2, 3 approximations qu'attendre 20 min pour parler d'un évènement (la fausse alerte attentat de samedi) comme ça a été le cas à Franceinfo la radio". En CCE et dans plusieurs ITW Delphine Ernotte a pourtant déclaré exactement l'inverse.

Sur l'affaire du Niqab à Nice et la reprise par la Chaîne Info d'éléments de rushes de la 3 "il y a eu vraisemblablement manipulation sur le tournage et les rushes n'auraient pas dû être présentés ainsi" la solution miracle proposée par la direction de l'info, la création d'un groupe de travail (c'est à la mode) pour mettre en place un tag sur l'ensemble des images qui circulent sur nos chaînes.

Nous apprenons au passage qu'une des présentatrices de France Info (la télé) a été éjectée de l'antenne, jugée "trop inexpérimentée" mais quid des chefs de service présents ce jour-là ?

Facebook et réseaux sociaux visiblement c'est le grand flou, la direction se félicite de l'augmentation du nombre de vidéos vues sur FB sans se soucier apparemment du manque à gagner que cela induit pour les sites de Francetv, déclaration surréaliste d'un représentant du service des sports "pendant les JO nous avons conclu un accord informel avec FB pour la diffusion de nos vidéos" oui nous avons bien entendu, un accord "informel" avec une société comme FB ! Rien sur la rémunération et les droits d'auteur des

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)

journalistes, bref face aux multiples questions soulevées par les membres de la commission la direction nous promet une nouvelle réunion en novembre sur le numérique et la Chaîne Info

France 2 et ses correspondants en région, le SNJ souligne que les questions posées devant la commission ne sont qu'un échantillon d'une longue série de dysfonctionnements signalés par le réseau des correspondants.

Les "consignes" évoquées par un chef de service sur l'abandon du contradictoire dans les reportages, Alexandre Kara, le directeur de la rédaction dément catégoriquement *"bien au contraire, nous tenons particulièrement au respect du contradictoire et à l'équité de traitement, ce sera rappelé à ce chef de service"*.

L'affaire de la manif de Rennes et le soupçon d'avoir voulu monter en épingle la casse de 6 vitrines, Alexandre Kara réfute toute volonté de manipulation, il tente de justifier l'achat à ITélé de l'image du coup de marteau et en profite pour réaffirmer son soutien à la hiérarchie du 20h.

Sur le recours exponentiel aux éléments fournis par les régions et assemblés à Paris, Alexandre Kara réaffirme sa volonté de rétablir un équilibre. Le SNJ ne manquera pas de vérifier !

Le service des Sports, tentative embarrassée de Pascal Golomer de répondre sans clairement désavouer D. Bilalian après ses commentaires sur l'esclavagisme lors de la cérémonie d'ouverture des JO, critiqués, entre autre, par le CRAN.

Sur les questions du SNJ *"il n'est pas normal qu'un journaliste ait donné du temps d'antenne à la directrice de l'office national du tourisme de la Croatie pendant une interruption de jeu lors de la coupe Davis, nous le lui avons dit"*. Quand à l'intervention de ce même journaliste devant le Lions Club de Paris, Pascal Golomer n'a pas reçu de demande d'autorisation, il est contre *"sauf si ce journaliste y va pour une signature de son dernier bouquin"*. Des membres de la commission s'étonnent qu'un journaliste en CDI trouve le temps d'écrire autant de bouquins et s'interrogent sur la répartition de la charge de travail au sein du service des sports

L'Outre-Mer plusieurs élus réclament une commission spécifique à l'Outre-mer

En Guadeloupe une équipe refuse de faire l'ITW d'un élu qui exerce des pressions, le SNJ de Guadeloupe a sorti un tract mais le directeur de l'info Stéphane Bijoux n'est pas au courant, depuis la direction sur place a fait son mea culpa.

A la Réunion Stéphane Bijoux n'est pas choqué par les chroniques d'une avocate candidate aux élections. Le SNJ si, nous lui demandons de trouver une chroniqueuse sans étiquette politique. Le directeur de l'info n'est pas plus choqué par les chroniques d'une animatrice dans le JT. Le SNJ lui rappelle qu'un journal télévisé doit être fait par des journalistes, il va voir avec la direction sur place.

France 3, vu le peu de temps accordé à cette réunion, une matinée, et l'absence de documents sur les ménages, voyages etc... peu de questions abordées, Laurence Bobillier réaffirme qu'il faut être vigilant sur la réutilisation des images (affaire d'Amiens) *"ce qui s'est passé n'est pas normal, nous rappellerons les règles si nécessaire"*. A bon entendeur !

Le SNJ regrette que Michel Field soit parti au bout d'1h20 (dont plus de la moitié passée à se justifier) alors que la réunion était déjà limitée à la seule matinée.

Nous attendons que la direction nous communique les documents manquants dans les plus brefs délais.

Vos représentants SNJ Dominique Pradalié, Muriel Demguilhem et François Ollier

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)

Questions du SNJ

Réunion déontologie du 21 septembre 2016

1) Envoyé spécial et enquête Bygmalion : La déprogrammation / reprogrammation de l'enquête d'Envoyé Spécial sur l'affaire Bygmalion a gravement porté atteinte à la réputation et à l'indépendance des journalistes de France Télévisions. Le directeur de l'information, responsable de la décision de déprogrammer le reportage pour éviter une diffusion avant la primaire de la droite, a-t-il conscience des dégâts qu'il a provoqué ? Pourquoi ne s'est-il toujours pas expliqué ?

2) FranceInfo : le SNJ constate que des reportages des journalistes de France 2 ou de France 3 sont repris par la chaîne d'info après avoir été modifiés (sujets raccourcis, suppression du commentaire etc.) sans accord préalable des journalistes auteurs des reportages. Il s'agit d'une atteinte au droit moral de ces journalistes, la direction va-t-elle faire le nécessaire pour que cela cesse ?

- Exemple début septembre, une équipe de la rédaction nationale de France 3 tourne en **Dordogne** un reportage sur la réforme du collège, les enseignants se déclarent très majoritairement favorables avec 1 ou 2 bémols, le sujet, équilibré, est diffusé sur la 3. La chaîne Info reprend des images et sonores pour « reboutiquer » un sujet qui passe en boucle toute la journée... sauf que dans les sonores, seuls les avis négatifs sont conservés donnant l'impression que les enseignants sont tous contre la réforme. Furieuse, la principale du collège appelle la rédactrice de la 3 et annule un projet de tournage de suivi prévu en Novembre. La rédactrice transmet l'incident à sa hiérarchie, à la direction de l'information et de FranceInfo. 15 jours plus tard toujours aucune réponse. Comment la direction compte-t-elle éviter ces dérapages ?

3) Directs et publications Facebook : la direction incite les journalistes, et en particulier ceux qui travaillent sur les éditions numériques, à publier sur les pages Facebook et Twitter de la chaîne photos, vidéos ou reportages complets et directs (exemple dans le réseau régional France 3 au moment de la fête de la musique).

- La direction de FTV a-t-elle conclu des accords avec Facebook et Twitter ? Si oui, quel en est le contenu ? Et quelle rémunération (droit d'auteur) pour les journalistes ?

- La direction garantit-elle aux journalistes de FTV le droit de refuser de travailler pour la société Facebook (qui n'est pas leur employeur) en alimentant des comptes qui ne renvoient pas aux sites propres de FTV ?

- Une société d'information du service public peut-elle inciter ses journalistes à collaborer avec une plateforme de réseau "social" pratiquant la censure de certains contenus (Cf. la photo de la petite vietnamienne brûlée au napalm, ou un tableau de Picasso) alors même que ce site abrite sans les contrôler des propos racistes ou complotistes ?

4) France 3 Amiens, réutilisation d'images : France 3 Amiens a diffusé un reportage qui contient des images d'une association de défense de la faune sauvage, avec l'accord de l'auteur des images.

Ces images ont été réutilisées un mois après par une autre station régionale, avec un angle complètement différent, sans aucun point de vue naturaliste. Pourtant, dans le premier reportage, les images étaient siglées au nom de l'association, il était dit dans le commentaire qui était l'auteur des images, et le but de l'association était évidemment précisé dans le sujet.

Il n'est pas normal que des images soient réutilisées sans accord préalable des auteurs et pour un propos qui va à l'encontre de ce pourquoi les images ont été tournées. L'auteur est furieux et réclame aujourd'hui des dommages et intérêts à France 3. Que compte faire la direction pour qu'une telle situation ne se reproduise pas ?

5) Réunion 1ère, conflit d'intérêts ? Réunion 1ère fait intervenir dans une rubrique « conseils juridiques » une avocate, chargée de répondre aux questions des téléspectateurs. Or, cette avocate a été candidate aux élections et le sera à nouveau. Est-il normal, selon la direction, qu'un expert(e) puisse ainsi utiliser France Télévisions pour sa propagande électorale ?

- Depuis la rentrée, une animatrice, employée en tant que tel, est chargée de présenter une chronique

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)

culturelle hebdomadaire dans le JT de Réunion 1ère. Doit-on en conclure que les éditions d'information de France Télévisions sont appelées à devenir des programmes mêlant info et divertissement?

- Toujours sur Réunion 1ère, un animateur, employé en tant que tel, présente un documentaire d'actualité une fois par semaine. Il s'agit d'un programme produit à l'extérieur. Pour le raccrocher à des problématiques locales, cet animateur réalise l'interview d'une personnalité locale. Interview réalisée sans aucun contrôle de la rédaction en chef. Considérez-vous qu'une direction d'antenne puisse se substituer à une rédaction en chef ?

6) France 2, attentat de Nice : La direction de France Télévisions a présenté publiquement ses excuses après le dérapage dans l'émission spéciale de France 2 au sujet de l'attentat de Nice. Mais au-delà des excuses, quelle leçon a été tirée de ce fait ? Quels sont les moyens mis en place pour assurer qu'une telle dérive ne se reproduise pas ?

7) Réseau des correspondants de France 2 : Voici quelques-unes des dérives déontologiques constatées par les journalistes du réseau des correspondants de France 2 :

- Exemple à **Rennes** : il a été demandé un reportage sur "Rennes, capitale de la violence en France" à la suite de manifestations. 6 vitrines ont été cassées, mais le 20h a décidé que cela devait faire 1'50 dans le journal, avec beaucoup de vox pop et des commerçants en pleurs.

Au final, le bureau a décidé de n'envoyer que des éléments : une vidéo amateur et un son, ainsi que des vitrines brisées. Le 20H a boosté le sujet en rachetant les images d'un coup de marteau à l-télé et en utilisant des vidéos d'amateurs, pas toujours vérifiées. Au final, un sujet à l'antenne avec comme réflexion du 20H "c'est bien, cela maintient la tension !"

Une telle désinformation sur l'antenne de France 2 est-elle acceptable selon la direction ?

- Exemple à **Poitiers**, un sujet du 20h 00 sur des agents territoriaux de la Rochelle dont des jours de repos ont été supprimés. Ils ont envahi la salle du conseil municipal. Les images ont été tournées par France 3. L'équipe de France 2 part à La Rochelle pour compléter avec des interviews.

Le rédacteur de Paris en charge du sujet n'écoute pas les remarques de l'équipe sur le terrain. Au final, on voit des gens qui hurlent, mais le commentaire n'explique pas ou trop peu les raisons de leur colère, les économies réalisées par la suppression de plusieurs jours de repos, le fait que certains syndicats ont signé eux un accord avec la ville etc. Coup de fil le lendemain d'une syndicaliste médusée, qui signifie clairement que France 2 s'est largement décrédibilisée.

La direction trouve-t-elle normal que les journalistes de terrain ne soient pas entendus ? Que leur travail soit ainsi dénaturé ?

- France 2 demande au bureau de **Bordeaux** des éléments tournés avec des lycéens de Libourne sur la loi El Khomri. Le service politique explique qu'il faut « challenger les lycéens ». Autrement dit, montrer qu'ils ne connaissent pas vraiment la loi et qu'ils vont manifester quand même. Surprise, les lycéennes que l'équipe rencontre connaissent l'actualité sur le bout des doigts !

Déterminer un angle de tournage est normal, mais la direction considère-t-elle qu'il est honnête de vouloir influencer les réponses et « rêver » les sujets avant même le tournage ?

- La semaine dernière un chef de service demande pour le 13 h à l'équipe de Lille le témoignage d'une ancienne caissière de DIA (la chaîne discount de Carrefour), dont le magasin a été repris par un groupe polonais avec le projet de le transformer en halle de frais, depuis 3 mois, le magasin est toujours fermé et elle ne touche pas de salaire.

C'était un élément, qui est devenu un sujet, sans que l'on puisse ni contacter le repreneur, ni Carrefour sur la réalité du projet.

« Pas grave », dit le chef de service « c'est la consigne maintenant, on n'attend plus d'avoir le point de vue des personnes mises en cause, ce qu'ils veulent, c'est être les premiers sur un truc, sortir l'info les premiers. On n'a plus le temps de vérifier, de contrebalancer les points de vue comme avant (!). Maintenant on n'attend plus, on balance. Alors monte-moi la caissière en témoignage et ça ira comme ça. Vérifie juste que le syndicat qui la défend a joint le repreneur et prends-le dans ta voix. ».

La direction de l'information a-t-elle donné des consignes de ce genre, contrairement à ce que nous annonçait Delphine Ernotte, l'arrivée de la chaîne info modifie t-elle notre façon de vérifier nos informations ?

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)

8) Début mai 2016, le médiateur dans sa lettre se fait l'écho des nombreuses plaintes des téléspectateurs concernant un sujet diffusé dans le JT de 20h00 de France 2 du 19 avril précédent...

Ce sujet contient effectivement une information totalement fausse.

Les retraites ne sont pas des "aides publiques" mais bien issues des caisses auxquelles les salariés ont cotisé toute une vie de travail.

Sur la messagerie interne qui touche plusieurs centaines de personnes, une réponse est faite, le 3 mai, au médiateur par un chef de service, qui contrevient :

- sur le fond aux règles de la déontologie et des principes professionnels de l'accord du 15 septembre 2011 repris dans l'accord d'entreprise de FTV du 28 mai 2013,
- à l'exercice même de la fonction de médiateur,
- sur la forme à toutes les règles de courtoisie les plus élémentaires.

C'est un bel exemple de confusion déontologie / ligne éditoriale et de refus des remarques sur des questions déontologiques.

Le médiateur ne fait aucune interprétation. Que dit-il ? : l'assimilation des retraites à des aides publiques est une erreur, et cette erreur, "cette entorse à la rigueur" contamine tout le reportage qui perd ainsi toute crédibilité.

Le chef de service ne peut ou ne veut pas comprendre que cette erreur n'est pas qu'une mince maladresse, mais ce qui décrédibilise la démonstration de ce sujet, et rend sa défense nulle.

Ainsi il accuse à tort le médiateur de reprendre à son compte les analyses des téléspectateurs sur les retraites et de "se laisser aller à la même logique partisane". Cette accusation ne repose sur aucun fait, car rien dans le texte du médiateur ne permet de dire qu'il fait siennes ces critiques. C'est une nouvelle faute déontologique du chef de service, puisque, si son analyse du texte du médiateur est libre, elle doit reposer sur des faits qui se trouvent dans ce texte.

La confusion déontologie / ligne éditoriale est celles des téléspectateurs, qui à partir de cette erreur trouvent des arguments pour dénoncer le fond - ou ce qu'ils croient être le fond - de ce qu'il leur est servi. Elle est aussi, et surtout, celle de ce chef de service, qui au lieu d'admettre l'importance de l'erreur se lance dans des explications... éditoriales et idéologiques.

Quelles suites la direction a donné à cette faute et sa réponse aussi erronée ?

9) Le même médiateur, dans sa dernière lettre se fait l'écho, là encore, des préoccupations des téléspectateurs après la diffusion, dans le JT de 20h00 du 31 août, d'un sujet sur les défauts de la sécurité sur les navires de croisières.

Quelles suites ont été données à cette question ?

10) Est-il normal qu'un journaliste du service des sports puisse donner libre antenne à la directrice de l'office nationale du tourisme comme ce fut le cas lors de la coupe Davis le vendredi 16 septembre pendant 2 minutes, lui permettant de faire de la publicité pas même déguisée de son pays, sans être interrompue et faisant, au passage, rater au direct la reprise du jeu ?

11) Comment la direction justifie-t-elle que ce même journaliste anime la soirée du Lion's Club Paris le 5 octobre prochain ? Son nom figure sur les cartons d'invitation !

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)